

JeudiPEP

Conférence

3 février 2011 à 14 h 30 à l'IRTS de Rennes

**« Pour en Finir avec l'Intérêt
de l'Enfant »**

Pour une réflexion partagée avec
Pierre VERDIER

Pierre VERDIER, est avocat d'enfants et auteur de nombreux ouvrages comme l'enfant en miettes ou le fameux Guide de l'aide sociale à l'enfance. En collaboration avec le Juge Jean Pierre Rosenzweig, il a écrit entre autres La responsabilité en travail social et le secret professionnel en travail social.

Depuis que la Convention des droits de l'enfant a édicté que son intérêt supérieur devait être une considération primordiale (...) est devenue le critère d'évaluation des décisions. La loi du 5 mars 2007 sur la Protection de l'enfance l'a repris comme un impératif : L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs, ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant.

La question :

Mais qu'est-ce que l'intérêt supérieur de l'enfant ?
Qui l'apprécie alors que nous constatons chaque jour
qu'il donne lieu parfois à des décisions qui s'avèrent catastrophiques pour l'enfant ?
Comment esquisser une utilisation positive de ce concept mou ?

Inscriptions et Renseignements:

Karine COLLET: 02.99.86.13.36

siege.adg@pep35.org

Tarif : 10 €

Gratuit pour les étudiants



JeudiPEP

Le 3 Février 2011 à 14 h 30

à l'IRTS de Bretagne

2 avenue du Bois Labbé à Rennes - Métro Villejean Université

Pour une réflexion partagée avec Pierre Verdier

Pierre VERDIER, est avocat d'enfants et auteur de nombreux ouvrages comme *l'enfant en miettes* ou le fameux *Guide de l'aide sociale à l'enfance*. En collaboration avec le Juge Jean Pierre Rosenzweig, il a écrit entre autres *La responsabilité en travail social* et *le secret professionnel en travail social*.

Pierre Verdier s'interrogera avec l'objectif d'en finir avec l'intérêt de l'enfant. Depuis que la Convention des droits de l'enfant a édicté que son intérêt supérieur devait être une considération primordiale, la recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant est devenue le critère d'évaluation des décisions. La loi du 5 mars 2007 sur la Protection de l'enfance l'a repris comme un impératif : *L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs, ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant.*

La question

**MAIS QU'EST-CE QUE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE
L'ENFANT ? QUI L'APPRÉCIE ALORS QUE NOUS
CONSTATONS CHAQUE JOUR QU'IL DONNE LIEU PARFOIS
À DES DÉCISIONS QUI S'AVÈRENT CATASTROPHIQUES
POUR L'ENFANT. COMMENT ESQUISSEZ-VOUS UNE UTILISATION
POSITIVE DE CE CONCEPT MOU ?**

Le prochain JeudiPEP à retenir !

Judi 24 Mars de 14h30 à 17h à Carrefour 18

avec **Tristan Garcia-Fons** (psychanalyste en CMPP, en hôpital de jour et en ITEP) pour nous dire « la fabrique des enfants remuants. »



PEP 35 - Parking 187 Rue de Châtillon à Rennes
Tel: 02.99.86.13.30. siege.adg@pep35.org www.pep35.org

Les **JeudiPEP**, animés par Gilles Cervera, sont mensuels. Ils visent à réfléchir avec les professionnels, les enseignants, les soignants, les travailleurs sociaux et les familles sur des questions sociétales et comment ces dernières se trouvent traitées ou maltraitées par les administrations, établissements et services. Ces JeudiPEP s'inscrivent comme un séminaire réparti sur 6 jeudis dans l'année interagissant avec le catalogue de formation des PEP 35. Les JeudiPEP privilégient un partenariat constant. Carrefour 18, Pratiques Sociales et l'IRTS de Bretagne sont les premiers partenaires. Les JeudiPEP sont ouverts à tous. **L'inscription** se fait au siège des PEP 35 par e-mail à Mme Karine COLLET siege.adg@pep35.org ou sur place 15 mn avant l'heure. **Tarif 10 €**
Etudiants : gratuit.

Bons Jeudis !